

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Quatennens, Mme Panot, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après la deuxième occurrence du mot :

« gaz »,

insérer les mots :

« situé dans les veines de charbon préalablement exploitées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il nous semble nécessaire de préciser dans l'article premier la définition du gaz de mine afin de lever toute imprécision relative au gaz dit « de couche ».